

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,
DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DES TRANSPORTS

DIRECTION DE LA SECURITE
ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION
des Véhicules

PARIS, LE 25 AVR. 1986

208, RUE RAYMOND LOSSERAND
75014 PARIS
CODE POSTAL 75775 PARIS CEDEX 16
TELEPHONE (1) 45.39.25.70
TELEX EKIPIRER 200366

HD/FA - 86.384

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif
d'échappement silencieux de remplacement :

Marque : SITO

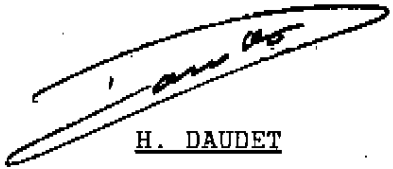
Type : 1245 destiné aux véhicules HONDA SC09 (CB900 Bol d'or), CB900F et
CB750F

Je vous informe, qu'en application des dispositions des articles
du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du procès-verbal de
L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré
le 15 AVRIL 1986 sous le numéro 86.15.10.111/3735 ce dispositif est agréé sous
le numéro :

TP SI 2546

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma
considération distinguée.

L'Ingénieur des Travaux Publics
de l'Etat (Mines)



H. DAUDET

Monsieur le Directeur
EUROPEENNE DE DIFFUSION MODERNE
13 Route de la Salle - ZAC des Romains -
CRAN GEVRIER - 74000 ANNECY

SITO
MONTI CELLO D'ALBA - ITALIE

UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE

DIRECTION ET BUREAUX
157-159 rue Lecourbe
75015 PARIS

CCP. 3022-08 T PARIS
Tél. (1) 48.42.53.90

PL/CF

LABORATOIRE
Autodrome de Linas-Montlhéry
LINAS - 91310 MONTLHERY
Télécopieur : (1) 69.01.78.45
Télex : UTAC 692 775 F
Tél. (1) 69.01.10.47

PROCES-VERBAL D'ESSAI N° 86.15.10.111/3735

DEMANDEUR :

EUROPEENNE DE DIFFUSION MODERNE
13 Route de la Salle - ZAC des Romains
CRAN GEVRIER - 74000 ANNECY

OBJET DES ESSAIS : Mesure des bruits émis dans les conditions stipulées par
l'Arrêté Ministériel du 13 Avril 1972 modifié, par le véhicule :

HONDA SC09 (CB900 Bol d'or)

équipé du dispositif d'échappement d'origine puis d'un dispositif
d'échappement de remplacement :

de marque : SITO

de référence : 1245

Ce dispositif est également adaptable sur HONDA CB900F et CB750F.

N.B. : " Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité
de l'UTAC en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales
qui pourraient en résulter". (Extrait du Règlement Général des Essais).

UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE

DOCUMENT N°86.15.10.111/3735

Feuillet n° 2

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE**DESIGNATION COMMERCIALE :** HONDA CB 900 Bol d'Or**CHASSIS :** Marque : HONDAType : SC09 (CB900 Bol d'or)
N° : 2002998

Genre : MOT3

Catégorie : -

MOTEUR : Marque : HONDA

Type : SC01E

N° : 2313894

Cycle : 4 temps

Nombre de cylindres : 4 Alésage* : 64,5 mm Course* : 69 mm
Suralimentation : sans Taux de compression* : 8,8/1Cylindrée totale* : 901 cm³ Refroidissement : airVitesse de rotation (- au ralenti : - tr/min
(- correspondant à la puissance maximale* : 9000 tr/min
(- maximale* : - tr/min

Puissance maximale* : 69,8 kW

Dimensions des pneumatiques : Avant 100/90V18 - Arrière 130/80V18

Transmission : manuelle

Nombre de rapports de la boîte de vitesses (en marche avant) : 5

Vitesse du véhicule en km/h pour 1000 tr/mn du moteur sur les différentes combinaisons de la boîte de vitesses* : en 2ème : 13,8

Rapport du pont arrière* : -

Couple conique* : -

FILTRE A AIR - Marque : -

Type : -

REPERAGE DU DISPOSITIF D'ECHAPPEMENT :
HONDA HMMB7

Sortie d'échappement : horizontale côté droit et gauche du véhicule.

* Indications fournies par le demandeur.

UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE

DOCUMENT N°86.15.10.111/3735

Feuillet n° 3

MESURE DE BRUITS EMIS PAR LE VEHICULE**1 - CONDITIONS DES ESSAIS**

Rapport de boite de vitesses utilisé : 2ème

Vitesse stabilisée égale à : 62,1 km/h, 4500 tr/min

Appareil de mesure utilisé : BRUEL ET KJAER type 2203.

2 - RESULTATS DES ESSAISNiveau sonore global du bruit émis avec le dispositif d'échappement d'origine contenant des matériaux fibreux.

Repérage du dispositif : HONDA HMMB7

Sortie d'échappement : horizontale côté droit et gauche

Côté droit : - dB(A)

Côté gauche : - dB(A)

Maximum admis pour la catégorie du véhicule soumis aux essais 86 dB(A)
(avec une tolérance de 1 dB A)

Date de 1 ère mise en circulation : -

Niveau sonore global du bruit émis avec le dispositif d'échappement d'origine sans matériaux fibreux (Annexe II,4,1 de l'arrêté Ministériel du 31.12.74)

Côté droit : 85-85 dB(A)

Côté gauche : 85-85 dB(A)

Niveau sonore global du bruit émis avec le dispositif d'échappement de remplacement contenant des matériaux fibreux

Marque et repérage du dispositif : SITO 1245

Sortie d'échappement : horizontale côté droit et gauche

Côté droit : - dB(A)

Côté gauche : - dB(A)

Niveau sonore global du bruit émis avec le dispositif d'échappement de remplacement sans matériaux fibreux

Côté droit : 82-82 dB(A)

Côté gauche : 82-82 dB(A)

UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE

DOCUMENT N°86.15.10.111/3735

Feuillet n° 4

Les résultats des essais obtenus par le silencieux :

SITO référence 1245

équipant le véhicule HONDA SC09 (CB900 Bol d'or)

satisfont aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du
13 Avril 1972 modifié.

MONTLHERY, le 15 AVRIL 1986



J.-C. JOLYS
POUR H. LE GUEN
Directeur du Laboratoire



J. GENESTIER
Président

UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE, ET DU CYCLE

U.T.A.C.

157-159, Rue Lecourbe -- 75015 PARIS



PROCES-VERBAL D'ESSAI N° 86.15.10.111/3735